



n°88
Nov. 2023

Bréhat

Infos





Continuons à préparer l'avenir en vivant bien le présent.

Une nouvelle saison estivale se termine après un été à la météo capricieuse. La décision de réguler l'affluence sur l'île a fait beaucoup parler de Bréhat, une première en France rendue possible par la loi Climat Résilience. Vous trouverez dans ce numéro le bilan complet de cette initiative à l'heure où nous envisageons ce que nous ferons pour la saison 2024.

L'autre sujet dont nous avons beaucoup parlé est le logement et la difficulté grandissante pour les résidents permanents à trouver un logement ou une maison où habiter à l'année. Ce problème est exacerbé dans les zones tendues littorales et touche bien sûr Bréhat, comme d'ailleurs toutes les îles du Ponant. L'état, en nous incluant dans la liste des communes en tension, nous permet de dégager de nouvelles ressources que nous allons entièrement consacrer à créer du logement à l'année et à permettre le maintien des habitants sur l'île. Le projet de l'immeuble « Les Rocs » rentre parfaitement dans ce schéma et vous pourrez voir les derniers développements depuis le début de l'été.

Ce problème du logement est en train de s'aggraver. L'avenir de l'île sera impacté sérieusement si nous ne réagissons pas. Avec déjà cinq nouveaux logements en location, les cinq nouveaux de l'immeuble « Les Rocs » et les trois de la maison du Port Clos, nous aurons 13 logements permanents supplémentaires à la fin de notre mandat. Cet effort, très important pour une commune de notre taille, sera-t-il suffisant pour compenser la perte de résidences permanentes actuelles ? L'avenir nous le dira. Dans ce numéro n° 88 de Bréhat infos, nous revenons aussi sur tout ce qui s'est passé pendant l'été avec de plus en plus d'activités sportives (tennis, voiles, plongée, foot) et également les nombreux événements culturels, dont la pérennité et les succès sont preuves de qualité. Continuons à préparer l'avenir en vivant bien le présent.

Bonne lecture,

Olivier Carré
Maire



La réhabilitation de la cale de la chambre

Depuis notre prise de fonction en 2020, les usagers du port communal de la Chambre nous alertaient régulièrement sur l'état dégradé de la cale qui permet d'y accéder.

Des fissures structurelles s'agrandissent, les ferrillages béton affleurent, créant un risque important de blessures pour les usagers pieds nus ou mal chaussés. Il était clair que des travaux étaient nécessaires, mais les finances disponibles au budget « ports » n'étaient pas suffisantes.

Au printemps 2023, un appel à manifestation d'intérêt du F.I.M. (Fonds d'Intervention Maritime) a attiré notre attention et le travail réalisé auparavant par notre Maître d'œuvre, Monsieur Bouvrais, nous a permis d'y répondre dans le temps imparti, qui était extrêmement court. C'est un peu surpris, mais très heureux que nous avons appris, au milieu de l'été, par une lettre du secrétaire à la Mer, Monsieur Olivier Berville, que notre projet était retenu.

Nous avons immédiatement relancé les appels d'offres auprès des entreprises spécialisées pour finalement sélectionner l'entreprise Colas, qui a déjà participé à de nombreux chantiers sur Bréhat.

Description de l'ouvrage

C'est une cale d'environ 78 m de longueur et d'une largeur variée (entre 4.80 m et 6.15 m), servant à la mise à l'eau des bateaux dans le canal de la chambre entre l'Île de Bréhat et l'Île Logodec.

Description des travaux

Les travaux projetés prévoient :

- a) Une zone en réparation structurelle, qui comprendra :
- En extrémité basse de la cale sur environ 26 m :
 - Le dégagement des murets de soutènement en périphérie de cale.
 - La réalisation, en rive, de murs de soutènement en ceinture de la cale, ancrés dans l'existant et sur longrine de fondation.
 - La réalisation d'une dalle en béton armé (épaisseur moyenne 16 cm à confirmer), coulée et ancrée sur l'existant compris finition rainurée et plâtrage.
 - En prolongement de cette zone sur environ 10 m :
 - La réalisation d'une engravure avec la partie de cale conservée en l'état

- Le rechargement de la cale en réalisant une dalle en béton armé (épaisseur moyenne 16 cm), avec ancrages de liaison entre l'ancienne et la nouvelle dalle sur cale par l'intermédiaire de fers HA compris finition rainurée et plâtrage.

- b) Le reste de l'ouvrage en réparation non-structurelle (partie médiane et supérieure de la cale et du mur de soutènement en rive Nord de la cale), il sera réalisé après décapage, et repiquage des zones non adhérentes.

Le planning des travaux

Les travaux de préparation du chantier seront réalisés fin octobre.

Le chantier lui-même démarrera juste après les fêtes de fin d'année et, sauf imprévu ou météo défavorable doit, se terminer pour fin mars.

Durant la phase de travaux, tous les bateaux positionnés sur le terre-plein devront être enlevés pour permettre l'arrivée des équipements et le stockage des matériaux.

Le budget

Le budget de ce projet est de 136 500 € HT.

Il sera financé par la subvention du F.I.M. pour un montant maximum de 95 000 € et sur les fonds propres de la commune pour un montant de 41 500 €.

Il est important pour la commune de réaliser ce projet dans les temps et le budget prévu pour pouvoir solliciter à nouveau le F.I.M. et rénover d'autres cales communales.

Olivier Carré
Maire

Premier bilan de la régulation des flux touristiques

La saison estivale 2023 touche à sa fin sous un soleil pré-automnal jaloué par un mois de juillet maussade bien différent de celui connu en 2022. Le raccourcissement des jours, le rafraîchissement des soirées signent le temps d'un premier bilan de cet été marqué par la mise en place d'une mesure de régulation des flux de visiteurs.

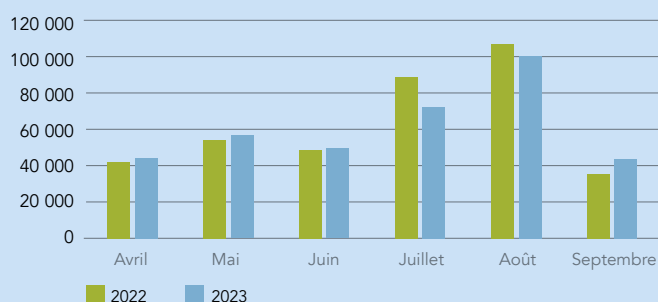
POINT SUR LA FRÉQUENTATION

Pour cette année, les compteurs installés au port comme les données de passages transmises par la principale compagnie maritime affichent un nombre de passagers ayant débarqué sur l'île entre le 1^{er} mai et le 30 septembre sensiblement similaire à l'année 2022. Néanmoins, la répartition de ces flux dans le temps diverge. En effet, la fréquentation du mois de juillet, en raison d'une mauvaise météo, baisse de 17 % par rapport à 2022 où le soleil était au rendez-vous. Cependant, les ponts de mai et le soleil de juin ont permis un début de saison plus fréquenté qu'en 2022, équilibrant ainsi le bilan d'affluence global. Par ailleurs, le mois de septembre, bénéficiant lui aussi d'une météo favorable a permis une belle fin de saison marquée par une fréquentation à la hausse.

POINT SUR LA RÉGULATION

La mesure de régulation, encadrée par deux arrêtés de police du maire (arrêté du 14 juin 2023 portant réglementation de l'accès à l'île de Bréhat et arrêté du 22 juin 2023 portant réglementation de l'accès aux ports communaux de l'île de Bréhat par les N.U.C. (Navire à Utilisation Commerciale)), a bien été en vigueur du 14 juillet au 25 août les jours de semaine entre 8 h 30 et 14 h 30. Cette dernière a permis d'écrêter deux potentiels pics le 9 et le 17 août. Quatre autres jours ont été identifiés comme chargés et à haut potentiel de pic. Sans l'application de la mesure de régulation, la journée du 9 aurait pu dépasser les 6 000 visiteurs, les cinq autres journées, les 5 500 visiteurs.

Comparaison fréquentation mensuelle
2022 - 2023



Le suivi de la mesure a été assuré sur les cales du port-clos par les deux A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique) saisonniers et M. Eric GRISON, policier municipal. A l'Arcouest, un agent de la C.C.I. (Chambre du Commerce et de l'Industrie) était également présent. Les données enregistrées enrichies des déclarations du nombre de passagers traversés par bateau par deux des compagnies ont permis de créer un véritable observatoire de la fréquentation du territoire.

BILAN DE LA MESURE

Cette saison 2023 est marquée par des changements de comportement et de pratiques répondant en partie à l'un des objectifs visés par l'arrêté du 14 juin : améliorer la qualité d'accueil des visiteurs sur l'île. Ainsi, l'application de la régulation, couplée à l'ouverture d'un parking supplémentaire par la commune de Ploubazlanec a indiscutablement résolu les problèmes de circulations et d'encombrements récurrents observés chaque saison à la pointe de

l'Arcouest. Le changement de pratique des visiteurs dans la préparation de leur venue sur l'île est l'un des facteurs de cette amélioration. En effet, les réservations des traversées en ligne ont explosé favorisant la gestion des flux par les compagnies maritimes et améliorant, par là même, l'expérience visiteur en diminuant les temps d'attente et les sources de stress. La réservation en ligne se dessine donc clairement comme un axe d'amélioration à travailler pour les années à venir. L'amélioration de l'expérience de visite se note également par la diminution des courriers de réclamations et de plaintes succédant les jours de pics les années précédentes.

Pour ce qui est des bénéfices environnementaux de la régulation, ce point reste encore trop difficile à évaluer. Cependant, la réfection de la signalétique fortement axée sur la sensibilisation environnementale et l'initiation du projet de protection et de valorisation du chemin du phare du paon marquent les efforts entrepris dans cette direction en complément de la mesure de régulation.

Pour conclure, cette saison régulée visait à donner le signal d'une volonté affirmée de la commune d'initier une transition vers un modèle touristique plus durable. L'écho national donné à la mesure par les médias, s'il a pu avoir des résonances parfois contre-productives, a néanmoins joué ce rôle.

La météo variable durant les mois de juillet et d'août ainsi que la réduction du pouvoir d'achat des Français ont certainement aussi joué leur part dans le bilan constaté. Avec six journées à haut potentiel de fréquentation, l'analyse des flux donne à imaginer que l'année 2023 aurait pu accueillir des pics certainement plus importants qu'en 2022. Les objectifs poursuivis pour cette première application de l'article L.360-1 du code de l'environnement ont donc été atteints. Le travail continue cependant pour assurer la poursuite de la trajectoire « pas plus, mais mieux ».

Léonie Ollivier,
Chargé de mission Tourisme Durable



Aménager pour mieux préserver :

Lancement du projet de protection et de valorisation du chemin du Phare du Paon

Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil des visiteurs et de la transition vers un tourisme plus durable, un projet de protection et de valorisation du site du phare du paon a été lancé ce jeudi 28 septembre 2023. Contracté par le biais d'un marché public, le cabinet d'étude INEX, basé à Saint-Malo, sera chargé de mener à bien les études pré-opérationnelles et d'imaginer les scénarii d'aménagement de cet espace fragile accueillant plus de 160 000 visiteurs par an.

Classé, inscrit dans le site Natura 2 000 « Trégor Goëlo », le secteur du phare du paon connaît une grande popularité parmi les visiteurs venus découvrir l'île. L'étude de flux menée par la société Littomatique en 2021 indique que 60 % d'entre-deux s'y rendent, exposant cet espace fragile à une pression non contrôlée, générant des impacts environnementaux importants. Au fil des années, les chemins se sont élargis, l'érosion des sols s'est accélérée et certains couverts végétaux reconnus d'intérêt communautaire, ont reculé sous l'effet du piétinement. A l'heure où la politique touristique se tourne vers un modèle plus responsable et durable, l'aménagement de ce site d'une valeur environnementale reconnue se présente comme une évidence.

L'enjeu sera donc de canaliser les flux pour en limiter l'impact environnemental tout en s'assurant de l'intégration paysagère du projet qui ne doit pas dénaturer le site. La question de la gestion des vélos s'impose également comme un élément central. Des propositions pour la mise en place d'un parking vélo plus fonctionnel afin de protéger les sentiers seront effectuées par le cabinet d'étude. Si les principaux travaux concerneront le cheminement après le Paradis Rose et avant le passe-pied menant à la plateforme du phare, le périmètre d'étude est quant à lui bien plus large afin d'assurer la cohérence du projet. Ainsi, et sur proposition d'un groupe de travail créé et composé de volontaires, le site de la chapelle Saint-Riom fera lui aussi partie du secteur de réflexion et pourra faire l'objet d'aménagements légers. De même, l'accès pour les véhicules pompiers

ou de secours devra être pris en compte tout autant que le souhait des visiteurs et des randonneurs d'approcher au plus près de l'estran.

La construction du projet s'appuiera sur le schéma d'intention paysagère élaboré en 2018 par Alain FREYTET, lauréat du grand prix national du paysage en 2023 pour son projet de valorisation et de protection du Grand site de France d'Erquy Cap-Fréhel. L'inspectrice des sites, la référente Natura 2 000 ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France seront associés au plus tôt au projet afin d'en assurer sa faisabilité et de favoriser son intégration environnementale et paysagère. Par ailleurs, les propriétaires des parcelles susceptibles d'être concernées seront également contactés et associés. Soumis à de longues procédures d'autorisation d'urbanisme, la première phase de travaux devrait débuter à l'automne 2024. Une demande de subvention dans le cadre du dispositif régional « sites d'exception naturels et culturels » a été déposée pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Le président de la région Bretagne, Loïc Chesnais-Girard, nous a confirmé par écrit, qu'il proposerait, lors de la prochaine commission permanente, de subventionner cette activité de maîtrise d'œuvre à hauteur de 70 %.

D'autres demandes de subvention seront effectuées pour la partie travaux.

Léonie Ollivier
Chargé de mission Tourisme Durable



Point d'avancement sur « les rocs »

Depuis le dernier Bréhat infos, où nous vous avons présenté le projet dans son ensemble, des progrès ont été réalisés sur un certain nombre de sujets :

- Au niveau de l'achat :

La lettre de la commune confirmant l'exercice du droit de priorité a bien été reçue par la D.G.F.I.P. (Direction Générale des Finances Publiques) qui en a accusé réception. La date de signature des actes notariés a été confirmée pour le 28 novembre 2023 à Saint-Brieuc. A cette date, nous récupérerons officiellement les clés.

- Au niveau du financement :

La négociation d'un prêt de 1 500 000 € a été finalisée fin septembre et c'est le Crédit Mutuel de Bretagne qui a été retenu. Ce prêt servira principalement à payer l'achat du bâtiment dont le prix total est de 1 620 000 €, le solde étant pris sur la trésorerie de la commune.

La commune de l'île de Bréhat a été incluse dans la liste des communes en zone de tensions immobilières, par un décret du gouvernement publié le 25 août 2023. Ce décret permet à la commune de créer une surtaxe sur la partie communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le 26 septembre, le Conseil municipal a voté un taux de surtaxe de 60 %. Cette surtaxe sera en moyenne de 300 € par habitation secondaire et représentera une recette supplémentaire d'environ 200 000 € qui sera entièrement affectée à la création de logements en location à l'année ou au maintien de la vie permanente sur Bréhat. L'ensemble du projet « Les Rocs » rentre dans cette politique du logement des permanents.

- Au niveau de la programmation :

Le nombre de logements saisonniers a été augmenté de 7 à 11. Le nombre de logements en location à l'année a été confirmé à 5 avec un T4/T5, un T4, deux T3 et un T2. Les autres aménagements restent inchangés, mais un travail de définition plus



détaillé est en cours pour la Mairie, l'espace de co-working (espace de travail partagé) et la maison des assistantes maternelles.

- Au niveau de l'organisation :

L'assistant à maîtrise d'ouvrage a été confirmé. C'est la SEMBREIZH (société d'économie mixte qui accompagne les collectivités et les acteurs privés dans leurs choix d'aménagement) qui avait déjà réalisé l'avant-projet général qui a été confirmé. Leur travail a commencé avec la préparation de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre. Le choix du maître d'œuvre doit être finalisé avant la fin de l'année 2023.

- Au niveau de la préparation des travaux :

Le premier travail consiste à évacuer les équipements de l'ancienne cuisine et à céder les équipements de la laverie. Les inventaires et évaluations sont en cours. Les personnes éventuellement intéressées par de tels équipements sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie.

Olivier Carré
Maire

Le Projet Alimentaire Territorial déploie ses actions

La commune de l'Île-de-Bréhat est porteuse d'un projet alimentaire territorial (PAT) : « Ouzh taol ! ». Labellisé en août 2021, il bénéficie du soutien de la D.R.A.A.F., notamment une subvention de 100 000 € sur 3 ans. Ses objectifs sont de relocaliser une partie de l'agriculture et de l'alimentation sur l'île et de fédérer localement autour, de la notion de patrimoine alimentaire insulaire.

Maintenir et développer une activité agricole qui produit sur et pour le territoire

L'agriculture répond à plusieurs besoins du territoire et peut être créatrice de nombreuses externalités positives : création d'emplois ; entretien des paysages ouverts ; maintien de la biodiversité ; meilleure maîtrise des risques d'incendie ou encore approvisionnement local en produits de qualité. Cependant, cette activité est contrainte par un morcellement foncier ; l'existence de friches ; les nombreuses réglementations limitant les possibilités de construction ; la faible disponibilité en logement. Dans ce contexte, le maintien et le développement agricole nécessitent une implication forte des élus et des citoyens.

L'actualisation d'un diagnostic de 2017 commandité par Fert'île a identifié près de 40 ha actuellement occupés par l'activité agricole (parcelles privées et communales, pâturage et maraîchage) sur les 309 ha totaux de l'Île-de-Bréhat.

Sur cette base, la politique foncière agricole communale s'est précisée. Selon qu'il s'agisse de parcelles privées ou communales, peuvent-être envisagés : des acquisitions sur des secteurs clés pour ensuite constituer des îlots cohérents à valoriser par l'agriculture ; des conseils aux propriétaires ; des mises en contact avec les agriculteurs ou encore des conventions d'écopâturage en lien avec les services techniques. 2 ha de terres agricoles ont été acquis par la commune, et d'autres dossiers sont en cours. Des modèles de prêt à usage ont été proposés à cinq propriétaires volontaires et deux agriculteurs ont été accompagnés pour des échanges de terrains afin de constituer des îlots cohérents.



Fédérer localement, autour du patrimoine alimentaire insulaire

Depuis 2020, ce sont 45 animations qui ont été organisées sur les thématiques agricoles et/ou alimentaires : projection-débat ; jeux ; repas locaux ; visites de potagers... Plus de 800 personnes y ont participé. Les produits bréhatins ont été mis en avant lors de ces événements. Les acteurs îliens ont été sollicités : agriculteurs, restaurateurs, associations, école, jardiniers ou encore guides nature. Le pique-nique en musique du 1er août 2023 est un bon exemple de cette collaboration : une quarantaine de participants et 4 associations ont travaillé aux côtés du PAT.

Renforcer les liens avec les autres territoires

Le PAT de l'Île-de-Bréhat est loin d'être isolé ! 29 P.A.T. existent en Bretagne. Outre les échanges informels entre chargés de mission et/ou élus, les PAT communiquent via différents réseaux. Certains sont spécifiques aux PAT et co-animés par la DRAAF et l'ADE (réseaux des PAT bretons et des PAT Bretagne-Pays de la Loire), d'autres sont associatifs (RAIA, BRUDED) ou sont des projets de recherche (ATLASS2). S'il s'agit principalement de bénéficier des précieux retours d'expérience des autres territoires, c'est aussi une opportunité pour Bréhat de partager les complexités spécifiques à un territoire îlien. Depuis son lancement, le PAT de Bréhat a participé à plus de 50 temps d'échanges. Les journées inter-îles du RAIA fin novembre 2021 ; la participation au projet de recherche-action sur la résilience alimentaire d'ATLASS2 ou au forum des initiatives du BRUDED le 12 mai 2023 en sont quelques exemples.

Vous êtes intéressés pour proposer vos terres à l'agriculture ? Vous souhaitez participer à des animations liées au PAT ? Contactez-nous : pat@mairie-brehat.fr / 02 96 20 05 51

¹ Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne

² Site internet de la DRAAF, mis à jour en juillet 2023

³ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

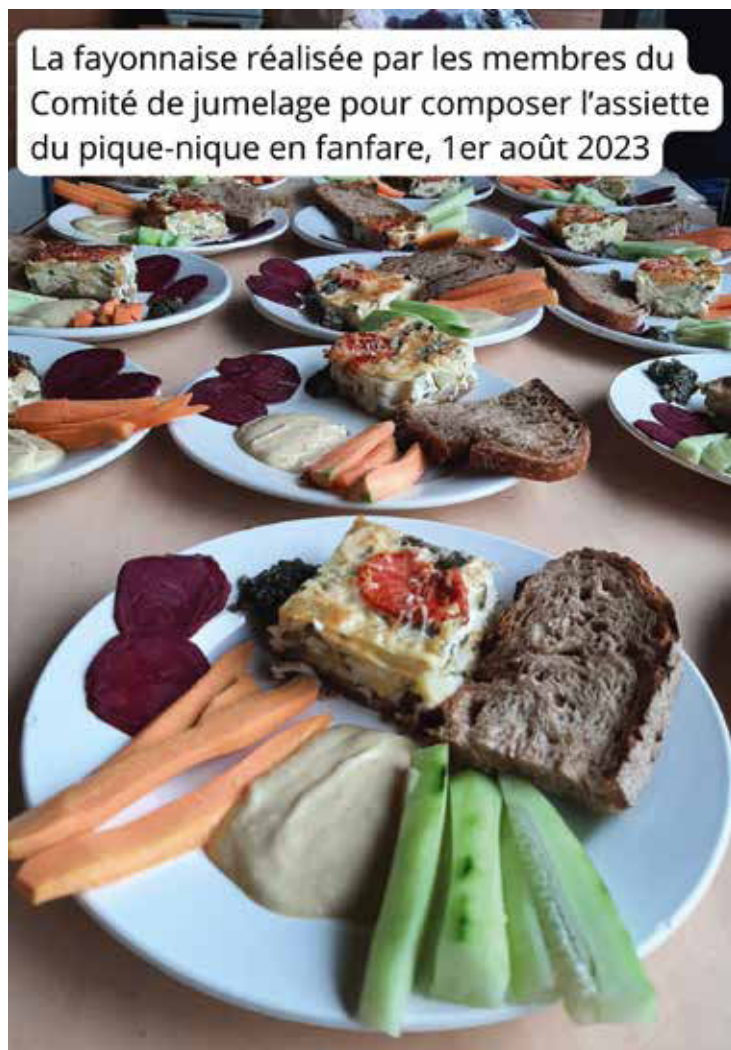
⁴ Réseau Agricole des Îles Atlantiques

⁵ Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable

⁶ Action Territoriale pour l'Alimentation Solidaire et Soutenable

Ouzh taol ! Recettes anti-gaspi et petit prix

Pour un particulier, le gaspillage alimentaire représente entre 20 et 30 kg et coûte environ 108 € par an et par personne. En partant de ces constats, nous avons choisi de vous partager des préparations anti-gaspi, à petit prix, simples et originales pour réduire le gaspillage à la maison. Ces recettes ont été préparées pour la Faites avec l'environnement en avril dernier. Elles vous sont proposées par deux cuisiniers engagés : Thierry Marion (Mouvement des Cuisines Nourricières, un réseau engagé dans la transition alimentaire sur toute la France) et Françoise Candellier. Ce type d'actions au niveau individuel permet d'avoir des résultats rapides sur le gaspillage alimentaire. Avec une approche plus globale comprenant tous les acteurs, de la production à la consommation, une évolution du système alimentaire est possible.



Idée recette : vinaigre de pomme

Remplir une bouteille à large goulot d'épluchures et trognons de pomme, ajouter de l'eau non chlorée avec une bonne cuillère à soupe de sucre en poudre. Fermer le goulot de la bouteille avec un tissu et un élastique.

Attendre 15 jours en enlevant au fur et à mesure l'écume ou le moisi sur le dessus. Quand l'eau devient acide, filtrez-la, remettez-la dans une bouteille à bouchon avec si possible une mère de vinaigre de cidre pour activer la transformation en vinaigre.

Idée recette : mayonnaise végétale : la fayonnaise

Pour environ 500 g : 250 g de haricots ; 50 g d'échalotes ; 50 g de moutarde ; 15 cl d'huile ; 3 cl de vinaigre ; sel et poivre

Mixer les échalotes finement, ajouter la moutarde, le vinaigre et les haricots. Ajouter l'huile et rectifier l'assaisonnement. Ajouter du persil ou du basilic haché ou autre élément aromatique, selon vos goûts.

Enfance bréhatine

LA RENTRÉE S'EST BIEN PASSÉE SUR L'ÎLE.

L'école se maintient avec deux classes. La classe de Maud du CE1 au CM2 avec 17 élèves.

La classe d'Anne-Cécile et Nadya de la maternelle au CP avec 11 élèves. Ce qui fait un total de 28 élèves.

La tendance à une baisse d'effectif est à noter par rapport à l'année dernière où il y a eu jusqu'à 35 élèves.

Il faut prendre en compte que l'année prochaine, ils seront 5 à partir au collège.

Nous devons être vigilants, pour ne pas vivre la situation caricaturée dans la pièce de théâtre « *Au tableau* » des Scènes de Bréhat.

Nous devons faire tout notre possible pour garder nos deux classes. La politique de création de nouveaux logements est primordiale pour faire venir de nouvelles familles.

Le projet de la MAM (Maison des Assistantes Maternelles) et d'un centre aéré améliorera aussi l'attractivité de notre commune.

La garderie, assurée par Caroline et Gina de 16 h 15 à 18 h, est essentielle pour permettre aux parents de garder leur activité professionnelle.

Que sont-ils devenus ?

Nous nous sommes intéressés aux situations des enfants de Bréhat nés depuis 2003.

Nés en 2003 : Hugo, Pablo, Mathis et Sayan.

Nés en 2004 : Florine, Gwendal, Myléna et Léna.

Nés en 2005 : Titouan, Méven, Martin, Jacques et Moïra.

sont tous en études supérieures ou dans la vie active.

Nés en 2006 : Clémentine, Louise, Tristan et Senayte.

Nés en 2007 : Pauline, Malika, Lilou et Malo.

Nés en 2008 : Noah, Sarah et Jeanne.

sont tous au lycée.

Nés en 2009 : Ibrahim, Gaïa, Slimane, Mael, Ryan et Esteban.

Nés en 2010 : Valentin, David, Evelyn, Julien et Capucine.

Nés en 2011 : Melvyn et Swann.

Nés en 2012 : Tom, Charlotte, Eva et Ali.

sont tous au collège.

A l'école de Bréhat :

Nés en 2013 : Alexandre, Aziliz, Saul, Lorenzo et Enzo sont en CM2

Nés en 2014 : Malo et Aïlis sont en CM1, Marie est en CE2

Nés en 2015 : Léo, Delvin et Cid sont en CE2

Nés en 2016 : Mohammad, Luz, Nominoé, Jeannette, Mathilde et Thiago sont en CE1.

Nés en 2017 : Sacha, Cezaré et Victor sont en CP.

Nés en 2018 : Lilou, Arthur, Lou et Louis sont en grande section.

Né en 2019 : Victor et Léna sont en moyenne section.

Nés en 2020 : Charline et Léonard sont en petite section,

et enfin nés en 2021 Jules et Billy sont bien choyés par Carole.



Le maire et les classes de Bréhat.
Sont absents sur la photo Nadya et Léonard



Soraya & Richard

Soraya Prigent est bréhatine. Née à Paimpol, a fait toute sa scolarité à Bréhat puis à Paimpol. A 18 ans, Soraya revient à Bréhat avec un bébé, Erwan. Laura suivra trois ans plus tard. Elle travaille d'abord au 8 à Huit pendant 7 ans, puis elle fait des remplacements à l'Ephad pendant 4 ans, une saison à la boulangerie, retour au 8 à Huit et enfin 5 ans à l'Allégoat.

Richard Gorvel est né à Nantes. Maître d'hôtel et chef de rang entre Saint-Tropez et Megève pendant 10 ans, un accident à la main l'empêche de continuer. Il s'installe à Bréhat pour réparer des vélos. Il rachète bientôt sa boutique et loue des vélos depuis 20 ans dans le Bourg de Bréhat.

Depuis 10 ans, qu'ils vivent ensemble, Soraya et Richard rêvaient d'ouvrir leur restaurant. C'est chose faite depuis le 3 juillet dernier avec le restaurant-moulerie Ma Bréhatine. Bonne nouvelle pour les Bréhatins, le restaurant sera ouvert toute l'année. En hiver, un menu ouvrier pour tous les jours et des plateaux de fruits de mer à réserver et emporter pour les fêtes de fin d'année. En été, le restaurant sera ouvert le soir sur réservation et proposera des plateaux de fruits de mer.

Le restaurant va se refaire une beauté en novembre grâce au soutien financier et à l'accompagnement de l'association Initiatives Argoat Goélo.

Ma Bréhatine - 02 96 20 06 30

restaurant.mabrehatine@orange.fr



Jeanne & Charlie

Ou l'histoire d'un coup de foudre à Bréhat !

Jeanne Gassend a grandi à Clermont-Ferrand. Après un master de philosophie, elle se dirige vers le théâtre et devient comédienne. Elle travaille aujourd'hui pour la jeune compagnie Paule, basée à Brest.

Jeanne a, entre autres, travaillé pour un fleuriste à Paris. Elle a, depuis quelque temps, l'envie de faire du maraîchage, alors pourquoi pas Bréhat ? Elle fait la connaissance de Charlie et de Bréhat et c'est le coup de foudre.

Jeanne est aujourd'hui ravie de se partager entre la saison de maraîchage à Kervilon et son métier de comédienne en vivant à Bréhat.

Charlie Delamare est arrivé à Bréhat en juillet 2020. Il vient rendre visite à son copain Ewen sans trop savoir à quoi s'attendre. Il revient d'un tour du monde, après lui aussi, un master de philosophie à Lyon. Charlie commence par faire du pain avec Philippe à Kervilon, puis travaille pour la pépinière avant de s'installer à son compte comme jardinier. Le jardinier philosophe galère de maison en maison pour se loger, mais la vie dans l'île nord lui plaît beaucoup. Il fait découvrir Bréhat à Jeanne et c'est le coup de foudre.

D'autant que la perspective d'un logement pérenne permet au jeune couple de se projeter et d'envisager l'avenir avec le sourire.



Festival des insulaires 2023

C'est l'Île de Houat qui a accueilli cette année, les 22, 23 et 24 septembre 2023, la dixième édition du festival des Insulaires !

Lancé en 2011, le festival a déjà fait escale sur l'île d'Yeu en 2011, Belle île en 2012, Ouessant et Molène en 2013, Hoedic en 2015, Aix en 2016, Bréhat en 2017, Groix en 2018, Batz en 2019 et l'île aux Moines en 2022.

Ce festival a pour objectif de réunir chaque année les habitants des îles du Ponant pour trois jours de rencontres, de fête et d'échanges. Le festival est ouvert à tous : petits et grands, îliens et continentaux, amis des îles, simples curieux... L'ensemble des animations proposées ainsi que l'accès au village sont totalement gratuits ! C'est aussi le moment pour en savoir plus sur les îles du Ponant, leur situation géographique, leurs spécificités. Des groupes insulaires, des têtes d'affiche, des rencontres inédites, des fanfares, des apéros-concerts, des improvisations... Il y en a eu pour tous les goûts pendant ces trois jours de fêtes ! Au total, une dizaine de concerts gratuits ont été proposés, avec deux grands temps forts vendredi et samedi soir. Le repas de clôture du dimanche midi (lasagne d'aile de raie) s'est fait aux sons et aux rythmes des Meules Meules. Les bars de l'île ont accueilli un peu partout des artistes insulaires pour une série d'apéros concerts programmés le midi et en fin d'après-midi.

Depuis plusieurs éditions, le festival Les Insulaires s'est ouvert aux arts de rue et accueille des spectacles pour le plaisir des petits comme des grands. Faisant désormais partie intégrante du festival Les Insulaires, une fanfare était de nouveau au rendez-vous cette année. Il en était de même pour le défilé en costumes



Marie pendant l'atelier de confections de bijoux

insulaires : au son des sonneurs et musiciens bretons. L'île de Bréhat était représentée par Pierrette Dubreuil, Lilou et Léo Pilon.

Le village est le cœur du festival, un espace d'échanges, de rencontres, de discussions entre festivaliers. Chaque île du Ponant y occupe un stand sur lequel, elle présente ses activités, ses espaces naturels, ses produits. Cette année, c'est la biodiversité des îles qui a été mise à l'honneur sur les stands de chaque île, avec, à la clé, un prix pour le stand le plus représentatif de la thématique.

Nous avons pu également déguster une spécialité

culinaire de chaque île sur leurs stands respectifs. Pour Bréhat, nous avons pu faire déguster aux festivaliers certains produits de Bréhat, des huîtres d'Arthur Daigre avec le vin blanc du comité de jumelage d'Itterswiler, la bière de Bréhat, les produits transformés de la ferme de Kervilon et de lait bréhatine.

Petite nouveauté sur le stand de Bréhat, Marie Thomas a organisé un atelier de confection de bijoux.

Plus qu'un simple festival, Les Insulaires souhaitent servir de plateforme de réflexion et donner la parole aux habitants des îles du Ponant pour échanger sur l'avenir, débattre, exprimer des idées, présenter des projets... Conçus comme des causeries pendant lesquelles chacun est libre de prendre la parole, ces débats permettent de mieux comprendre la vie des îles et les enjeux auxquels elles sont confrontées au quotidien. Le samedi matin, un grand débat avec pour thématique : « Le tourisme sur les îles » a eu lieu, les échanges et les intervenants furent très intéressants.

La course de godille reste un incontournable du festival ! Chaque édition des Insulaires donne lieu à des affrontements maritimes où se mélangent esprit sportif et bonne humeur. Cette année, les vainqueurs sont pour la deuxième fois consécutive : pour les femmes : Marion Le Pache pour Bréhat et pour les hommes : Johan Cabioche pour l'île de Batz.



Marion



Pierrette accompagnée de Lilou et Léo



Des concours de pétanque et tir à la corde, ont vu s'affronter des équipes des îles du Ponant.

Comme chaque année, le festival s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur.

Un grand merci aux habitants de Houat pour leur accueil et leur convivialité. Un grand merci aux organisateurs du festival.

Je tenais à remercier Véronique Languille pour son investissement dans l'organisation des hébergements et les volontaires qui nous ont aidés pour le stand de l'île. Un grand merci aux quelque 40 Bréhatins qui ont participé à ce festival.

Vivement l'année prochaine sur l'île de Sein...

Stéphane Morlevat
Conseiller municipal en charge du tourisme

Renouvellement statutaire du Conseil d'Administration de l'A.I.P

Le Conseil d'administration s'est réuni jeudi 21 septembre 2023 à Houat et a procédé au renouvellement statutaire de son conseil d'administration.

Suite à ce renouvellement, un nouveau bureau de l'association réunissant les communes des 15 îles du Ponant, a été élu.

La composition du bureau est la suivante :

Président : M. Olivier CARRE, Maire de Bréhat

Vice – Présidents : Mme Annaïck HUCHET, Maire de Bangor – Belle-île

Mme Carole CHARUAU, Maire remplaçante de l'île d'Yeu

M. Philippe Le FUR, Maire de l'île de Houat

Trésorier : M. Philippe Le BERIGOT, Maire de l'île aux Moines

Secrétaire : M. Eric GRALL, Maire de l'île de Batz



© Mathieu Binoche

Retour sur la 3^e édition du Festival Les Scènes de Bréhat

C'est encore une belle édition qui s'est déroulée du 7 au 11 juillet dernier aux Verreries de Bréhat.

Nous nous souviendrons longtemps de l'émotion de la pièce *Intra Muros*, de la facétie inénarrable de *Madame Fraize*, de l'ambiance survoltée des concerts de *Sysmo* ou des *D.J. Pfel & Greem*, sans oublier le final mémorable de la chanteuse *Flavia Coehlo*. Nouveauté cette année, le festival est sorti des murs de la citadelle avec le déjanté *Sysmo Game*, place du bourg, ou l'atelier de la chorégraphe *Marion Lévy* à l'Ehpad, mêlant résidents et enfants bréhatins.

La variété et la qualité des spectacles ont su réunir toujours plus de spectateurs. Avec une augmentation de la fréquentation de 17 %, le festival confirme son ancrage dans le paysage culturel local et il a su attirer plus de jeunes (80 % de spectateurs entre 18 et 25 ans en plus !).

Autre lieu indispensable, le Village, où tout le monde se retrouve. Et il suffit d'écouter ce que disent les artistes dans le très beau film du festival* pour se rendre compte de la particularité de l'expérience proposée. Ils soulignent aussi le travail remarquable fourni par les bénévoles et l'organisation, nous ne les remercierons jamais assez.

Autant d'ingrédients qui rendent ce rendez-vous incontournable. Aussi, nous sommes très heureux de vous annoncer que la quatrième édition est en route pour 2024 !

Nous aimerions vous présenter plus précisément l'association lors d'une réunion publique qui aura lieu le lundi 30 octobre à 18 h 00 à la salle des fêtes. Ce sera aussi l'occasion d'évoquer les ateliers théâtre proposés à l'année aux jeunes bréhatins (2 groupes et 16 élèves en tout) ou le travail de Zoé Lemonnier avec la troupe amateur bréhatine. Et c'est par eux que nous terminerons, en les félicitant, puisque c'est la pièce *Au tableau !* qui a réuni, à juste titre, le plus de spectateurs cette année !

Caroline Vannini et les membres de l'association
Les Scènes de Bréhat
www.scenesdebrehat.fr

* réalisé par Pierre-Marie Croquet et Barney Cohen, disponible sur nos réseaux (Facebook, Instagram, Youtube).



L'équipe des petits Bréhatins avec Dominique.



Le samedi 30 septembre a eu lieu la Bréhat Cup. En effet, sur le terrain de foot de l'île de Bréhat, 180 enfants âgés entre 7 et 10 ans représentant 20 équipes sont venus participer à ce nouveau tournoi. Organisé par Maxime Le Bihan, éducateur Brevet d'État Football et membre du District des Côtes d'Armor de Football, des équipes de tout le département sont venues s'affronter. Une équipe de jeunes bréhatins a été constituée pour l'occasion avec Delvin, Aïlis, Léo, Cid, Thiago, Malo, Enzo, Alexandre et Lorenzo. Après une petite semaine d'entraînement, encadrée par Dominique et François, elle a défendu du mieux possible les couleurs de Bréhat. Elle a joué 7 matchs le matin à 5 contre 5.

Plus que le résultat, la bonne ambiance dans l'équipe et sur le terrain étaient les facteurs essentiels à la réussite de cette journée. L'après-midi, les matchs des plus grands se jouaient à 8 contre 8. La première finale de la Bréhat Cup a été remportée par Tréguier (Trégor FC) contre le COB de Saint-Brieuc aux penalties. Cette journée a été très conviviale. Outre la météo ensoleillée, l'amicale laïque, bien aidée par de nombreux bénévoles que nous remercions chaleureusement, proposait des crêpes, galettes, gâteaux et bières de Bréhat, toujours au profit de cette association qui propose des activités pour les enfants de l'école. Merci à tous, organisateurs, joueurs, encadrants, bénévoles et supporters... Et peut-être à une prochaine édition...

Dominique Sicher, adjoint

Planter une haie d'essences locales

Les jours raccourcissent, les pluies se font plus fréquentes. Les feuilles sont tombées, la sève est descendue vers les racines. L'automne suit son cours, mais la vie au jardin continue.

Après vous avoir proposé ces espaces enherbés qui laissent place à la biodiversité et qui demandent moins d'entretien, voir le Bréhat Infos n°87, il est temps de faire place nette. À la fin de l'été, les insectes ont pondu leurs œufs dans les chaumes – la tige des herbes, qu'il convient de préserver pour ne pas détruire cette précieuse vie. Alors fauchez ! Une débroussailluse, avec un fil épais, fera très bien l'affaire. L'herbe ainsi mise à plat et séchée par le vent se ratisse bien. Mettez la en big bag et allez la jeter dans un coin du jardin : elle se décomposera lentement en laissant les œufs se développer jusqu'au printemps où toute cette vie éclore sans difficulté !

Voilà le jardin mis à nu prêt pour d'autres projets.

L'automne est propice à la plantation des arbres. Les arbres, c'est l'opportunité de se protéger du vent, des touristes indiscrets et de la chaleur, c'est la possibilité de récolter des fruits, mais c'est aussi une interaction avec l'environnement qui peut apporter ses avantages. S'il faut en choisir quelques-uns qui soient locaux donc adaptés et rustiques, demandant peu d'entretien et qui répondent à ces premiers critères voilà une liste, non-exhaustive de quelques arbustes de qualité à avoir chez soi.



Le sureau

- le **sureau noir**, presque commun à Bréhat se trouve rarement dans nos jardins. Pourtant, son port en bouquet et ses fleurs au printemps sont réjouissants.

Les fleurs parfument tartes et confitures. Il existe aussi une recette de limonade, très pétillante, à base de cette fleur qui saura ravir vos convives lors des tablées d'été. Les fruits à maturité, au goût suave, se mettent en sauce pour accompagner la viande de canard. La tige présente une moelle tendre dans laquelle de nombreux insectes hibernent. Malgré un feuillage caduc, ses ramifications nombreuses permettent de s'abriter... même l'hiver.

- l'**aubépine**, que nous retrouvons ici et là, est toute aussi digne d'intérêt. Ses fleurs sont médicinales et plaisent aux butineurs. Nous nous en servons dans les haies vives en mélange avec le prunellier pour s'assurer que personne n'y passe la tête. Ces haies se taillent facilement à l'automne parce qu'il n'y a pas de grosses sections de bois.

- l'**argousier**, inexistant sur le caillou, mérite une attention particulière. Parfaitement adapté aux conditions littorales, il a la particularité de fixer le sol et de stimuler la vie de ce dernier. Dans des situations dégradées comme nous pouvons le voir notamment sur la côte nord-ouest ou sud-est, il permettrait à d'autres plantes de s'installer en protégeant le sol de l'érosion. Sa magie ne s'arrête pas là puisqu'il produit de petits fruits oranges très très riches en vitamines C dont vous pouvez faire du jus antioxydant ou des compotes.



L'argousier

- enfin, l'**arbousier**, à ne pas confondre avec le précédent, existe dans quelques jardins, mais se doit d'être protégé des embruns puisqu'il ne supporte pas le sel. La plante entière est médicinale et le fruit est comestible.



L'arbousier

Ces arbustes nécessitent une bonne exposition à la lumière et un sol plutôt drainé. Si les conditions sont autres, n'hésitez pas à vous renseigner ! Il existe

un label de pépiniéristes « Végétal local » dont la démarche est de promouvoir ces essences pour permettre une résilience de nos écosystèmes et une diminution de notre empreinte carbone jusque dans notre jardin, tout en apportant une esthétique naturelle et authentique.

Ewen
pour la commission environnement et agriculture

Le P.L.U. impose de conserver et entretenir les haies, et d'utiliser comme clôture des haies d'espèces locales ou des murets en pierre. Faites de cette «contrainte» une occasion pour accueillir plus de biodiversité dans votre jardin !

Évènements



LE CALENDRIER

Vendredi 24 novembre : Mois du film documentaire à la salle des fêtes
20h30 : « Autant que faire se peut » de Neven Denis

Samedi 25 novembre : Mois du film documentaire à la salle des fêtes
Le matin (horaire à définir)
un documentaire pour enfants et ados
« Chante ton bac d'abord »

15h00 : « La vie Totale » de Samuel Poisson-Quinton

20h30 : « Atlantic bar » de Fanny Molins

3 décembre : repas des anciens

Pendant les vacances de Noël : marché de Noël et journée des associations, dates à définir

6 janvier : vœux du maire



Horaires des Marées

Novembre	PLEINES MERS						BASSES MERS			
	MATIN			SOIR			MATIN		SOIR	
	Heure h mm	haut m	Coef	Heure h mm	haut m	Coef	Heure h mm	haut m	Heure h mm	haut m
mer. 01	08:48	10.41	84	21:10	9.95	77	02:56	1.78	15:14	1.98
jeu. 02	09:18	9.90	71	21:42	9.27	63	03:27	2.40	15:46	2.61
ven. 03	09:50	9.26	56	22:15	8.54	48	03:58	3.11	16:20	3.31
sam. 04	10:25	8.56	42	22:58	7.84	36	04:34	3.84	17:01	4.01
dim. 05	11:14	7.88	31	---	---	---	05:21	4.51	18:01	4.57
lun. 06	00:12	7.31	29	12:45	7.44	29	06:37	4.96	19:33	4.78
mar. 07	02:09	7.31	31	14:34	7.61	35	08:18	4.89	21:06	4.44
mer. 08	03:21	7.78	40	15:35	8.12	45	09:36	4.34	22:07	3.83
jeu. 09	04:10	8.39	51	16:22	8.71	56	10:28	3.67	22:52	3.20
ven. 10	04:51	8.99	62	17:04	9.26	66	11:10	3.04	23:31	2.66
sam. 11	05:29	9.51	71	17:43	9.73	75	11:48	2.53	---	---
dim. 12	06:06	9.91	79	18:22	10.06	82	00:08	2.25	12:24	2.15
lun. 13	06:42	10.2	84	18:58	10.26	86	00:43	1.98	13:00	1.91
mar. 14	07:16	10.36	87	19:33	10.33	87	01:17	1.85	13:36	1.79
mer. 15	07:48	10.41	86	20:07	10.26	84	01:52	1.85	14:12	1.81
jeu. 16	08:22	10.32	82	20:43	10.04	79	02:27	2.01	14:50	1.99
ven. 17	08:58	10.06	75	21:23	9.64	71	03:04	2.33	15:30	2.32
sam. 18	09:39	9.62	66	22:09	9.11	61	03:44	2.78	16:15	2.78
dim. 19	10:30	9.08	56	23:07	8.55	52	04:31	3.32	17:10	3.27
lun. 20	11:37	8.57	49	---	---	---	05:33	3.81	18:20	3.63
mar. 21	00:25	8.18	48	13:06	8.39	49	06:54	4.04	19:44	3.63
mer. 22	01:56	8.24	52	14:30	8.66	56	08:22	3.81	21:03	3.25
jeu. 23	03:11	8.69	61	15:39	9.18	67	09:37	3.25	22:09	2.68
ven. 24	04:12	9.27	72	16:38	9.71	77	10:37	2.63	23:04	2.16
sam. 25	05:06	9.80	81	17:30	10.11	85	11:29	2.12	23:53	1.80
dim. 26	05:53	10.18	88	18:17	10.33	89	---	---	12:56	1.79
lun. 27	06:35	10.4	90	19:00	10.36	90	00:37	1.65	13:00	1.65
mar. 28	07:14	10.45	89	19:39	10.24	87	01:18	1.67	13:40	1.68
mer. 29	07:50	10.36	85	20:15	10.00	82	01:56	1.84	14:17	1.85
jeu. 30	08:24	10.14	78	20:50	9.65	74	02:31	2.13	14:52	2.15

Décembre	PLEINES MERS						BASSES MERS			
	MATIN			SOIR			MATIN		SOIR	
	Heure h mm	haut m	Coef	Heure h mm	haut m	Coef	Heure h mm	haut m	Heure h mm	haut m
ven. 01	08:58	9.79	69	21:25	9.20	64	03:06	2.52	15:27	2.56
sam. 02	09:33	9.32	60	22:01	8.69	54	03:40	2.99	16:03	3.05
dim. 03	10:09	8.78	50	22:40	8.18	45	04:17	3.50	16:42	3.55
lun. 04	10:52	8.27	41	23:29	7.76	38	04:59	3.99	17:29	3.99
mar. 05	11:47	7.85	36	---	---	---	05:52	4.37	18:29	4.27
mer. 06	00:36	7.51	35	13:00	7.67	35	07:01	4.53	19:41	4.30
jeu. 07	01:56	7.57	36	14:17	7.80	39	08:16	4.39	20:52	4.05
ven. 08	03:04	7.92	43	15:22	8.18	47	09:22	3.99	21:52	3.62
sam. 09	03:58	8.41	51	16:15	8.66	56	10:17	3.47	22:43	3.14
dim. 10	04:45	8.94	61	17:03	9.14	65	11:05	2.95	23:29	2.69
lun. 11	05:30	9.43	70	17:49	9.56	73	11:50	2.49	---	---
mar. 12	06:11	9.84	77	18:32	9.87	80	00:11	2.33	12:33	2.12
mer. 13	06:52	10.15	82	19:14	10.06	84	00:53	2.07	13:16	1.86
jeu. 14	07:32	10.33	85	19:57	10.14	86	01:35	1.94	14:00	1.73
ven. 15	08:14	10.38	85	20:41	10.07	84	02:18	1.93	14:45	1.73
sam. 16	08:58	10.26	83	21:27	9.85	80	03:03	2.06	15:32	1.88
dim. 17	09:45	9.99	77	22:16	9.50	74	03:49	2.32	16:21	2.16
lun. 18	10:37	9.61	71	23:09	9.10	67	04:40	2.67	17:14	2.51
mar. 19	11:34	9.20	64	---	---	---	05:35	3.03	18:12	2.86
mer. 20	00:08	8.72	61	12:39	8.88	59	06:37	3.32	19:16	3.10
jeu. 21	01:15	8.51	57	13:49	8.74	57	07:46	3.44	20:24	3.16
ven. 22	02:27	8.52	57	15:00	8.79	59	08:57	3.34	21:31	3.03
sam. 23	03:35	8.76	61	16:07	9.00	63	10:04	3.06	22:33	2.80
dim. 24	04:36	9.12	66	17:06	9.26	69	11:03	2.72	23:27	2.55
lun. 25	05:29	9.47	71	17:58	9.48	74	11:55	2.41	---	---
mar. 26	06:15	9.74	75	18:44	9.62	77	00:16	2.35	12:41	2.19
mer. 27	06:56	9.91	78	19:25	9.68	78	01:00	2.24	13:23	2.06
jeu. 28	07:35	9.97	78	20:03	9.65	78	01:40	2.20	14:02	2.04
ven. 29	08:11	9.93	77	20:39	9.55	75	02:17	2.23	14:39	2.11
sam. 30	08:46	9.79	73	21:13	9.34	71	02:53	2.35	15:15	2.28
dim. 31	09:21	9.53	68	21:47	9.05	65	03:27	2.57	15:49	2.54

Janvier	PLEINES MERS						BASSES MERS			
	MATIN			SOIR			MATIN		SOIR	
	Heure h mm	haut m	Coef	Heure h mm	haut m	Coef	Heure h mm	haut m	Heure h mm	haut m
lun. 01	09:54	9.19	61	22:20	8.71	58	04:01	2.87	16:23	2.86
mar. 02	10:28	8.80	54	22:54	8.35	51	04:36	3.21	16:58	3.20
mer. 03	11:04	8.42	47	23:33	8.02	44	05:14	3.56	17:37	3.53
jeu. 04	11:48	8.08	41	---	---	---	05:58	3.88	18:25	3.82
ven. 05	00:23	7.75	39	12:46	7.82	38	06:54	4.10	19:25	4.00
sam. 06	01:31	7.63	38	14:00	7.76	39	08:03	4.13	20:37	3.96
dim. 07	02:50	7.80	41	15:17	8.00	45	09:16	3.89	21:49	3.68
lun. 08	03:59	8.24	49	16:24	8.44	54	10:22	3.43	22:51	3.22
mar. 09	04:57	8.82	59	17:22	8.97	65	11:20	2.86	23:46	2.71
mer. 10	05:49	9.40	70	18:15	9.46	76	---	---	12:13	2.30
jeu. 11	06:38	9.92	80	19:05	9.89	85	00:37	2.23	13:04	1.80
ven. 12	07:25	10.33	89	19:54	10.2	92	01:27	1.84	13:54	1.42
sam. 13	08:13	10.6	95	20:41	10.36	96	02:15	1.56	14:43	1.19
dim. 14	08:59	10.7	97	21:27	10.34	96	03:03	1.43	15:31	1.14
lun. 15	09:45	10.6	94	22:12	10.11	91	03:49	1.49	16:18	1.31
mar. 16	10:31	10.28	87	22:55	9.70	82	04:35	1.75	17:04	1.68
mer. 17	11:16	9.78	76	23:41	9.18	70	05:21	2.19	17:50	2.21
jeu. 18	---	---	---	12:05	9.18	64	06:09	2.72	18:40	2.78
ven. 19	00:31	8.66	59	13:02	8.60	54	07:04	3.24	19:39	3.29
sam. 20	01:34	8.25	50	14:16	8.21	48	08:12	3.59	20:49	3.58
dim. 21	02:53	8.14	47	15:39	8.16	48	09:30	3.63	22:04	3.54
lun. 22	04:11	8.37	51	16:51	8.43	54	10:43	3.34	23:10	3.25
mar. 23	05:14	8.79	58	17:49	8.82	62	11:43	2.92	---	---
mer. 24	06:05	9.22	66	18:37	9.18	70	00:04	2.88	12:32	2.52
jeu. 25	06:48	9.56	73	19:17	9.44	76	00:50	2.52	13:14	2.21
ven. 26	07:25	9.79	78	19:53	9.61	79	01:30	2.25	13:53	2.00
sam. 27	08:00	9.93	80	20:26	9.68	81	02:07	2.06	14:28	1.88
dim. 28	08:33	9.96	80	20:57	9.66	80	02:40	1.98	15:00	1.87
lun. 29	09:04	9.87	78	21:27	9.51	76	03:11	2.02	15:30	1.96
mar. 30	09:33	9.65	74	21:54	9.26	71	03:41	2.18	15:58	2.18
mer. 31	10:00	9.35	67	22:21	8.94	64	04:09	2.45	16:26	2.49

Février	PLEINES MERS						BASSES MERS			
	MATIN			SOIR			MATIN		SOIR	
	Heure h mm	haut m	Coef	Heure h mm	haut m	Coef	Heure h mm	haut m	Heure h mm	haut m
jeu. 01	10:28	8.97	59	22:49	8.56	55	04:38	2.81	16:56	2.88
ven. 02	11:00	8.54	50	23:22	8.16	46	05:10	3.23	17:29	3.32
sam. 03	11:40	8.08	42	---	---	---	05:50	3.67	18:13	3.77
dim. 04	00:09	7.76	38	12:40	7.66	35	06:48	4.04	19:20	4.12
lun. 05	01:26	7.49	34	14:14	7.50	36	08:11	4.17	20:51	4.14
mar. 06	03:11	7.67	39	15:52	7.86	45	09:43	3.83	22:20	3.70
mer. 07	04:32	8.31	52	17:05	8.54	59	10:58	3.13	23:30	2.97
jeu. 08	05:34	9.10	67	18:05	9.29	76	12:00	2.33	---	---
ven. 09	06:29	9.87	83	18:59	9.97	91	00:27	2.21	12:55	1.57
sam. 10	07:19	10.53	97	19:48	10.5	103	01:19	1.53	13:46	0.96
dim. 11	08:07	11.01	107	20:34	10.83	109	02:08	1.02	14:34	0.57
lun. 12	08:52	11.24	110	21:16	10.88	110	02:54	0.74	15:20	0.45
mar. 13	09:33	11.16	107	21:55	10.64	103	03:37	0.75	16:02	0.65
mer. 14	10:13	10.76	97	22:32	10.15	90	04:18	1.08	16:42	1.17
jeu. 15	10:51	10.08	83	23:08	9.48	74	04:57	1.68	17:20	1.92
ven. 16	11:30	9.24	65	23:48	8.75	56	05:36	2.44	18:01	2.78
sam. 17	---	---	---	12:16	8.37	48				



Grimpe d'arbre à Bréhat

Élagueur à Bréhat depuis 10 ans, j'ai entamé une formation d'Éducateur de Grimpe d'Arbre (EGA), pour compléter mes compétences et surtout créer un cadre légal pour inviter du public dans l'Arbre.

J'ai eu l'occasion de valider un stage en testant l'activité sur l'île. Grâce à la communauté de l'île, de la mairie et des amis, ce stage s'est réalisé le 9 et 10 août, merci à tous. Deux jours d'animation, avec une trentaine de participants : parents, enfants et bréhatins). Les retours ont été très bons et le potentiel bien réel. Cette activité n'a aucun impact sur le milieu et est ouverte à tout le monde : adulte, enfant, personne à mobilité réduite. Au-delà de la grimpe, c'est une invitation que nous font les Arbres, à mieux les connaître et ainsi augmenter votre bien être.

Jacob Cornélius

État Civil

Seuls les actes inscrits dans les registres d'état-civil de la commune et les notifications de naissance hors commune sont répertoriés dans cette rubrique.

Mariages

- Adrien ROBERT DE SAINT VICTOR et Agathe KRUGER
18 août 2023
- Thomas D'HALLUIN et Madeleine FRYS
18 août 2023
- Benjamin LE BIDEAU et Cathy PETIBON
16 septembre 2023

Décès

- Ginette CLAUZADE
18 septembre 2023
- Aimée VIAL
5 octobre 2023

Numéros utiles

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
APPEL URGENCE EUROPÉEN	112
<i>(met automatiquement en œuvre les n° ci-dessus)</i>	
CROSS (Secours en mer)	196
CENTRE ANTI-POISONS RENNES	02 99 59 22 22
Mairie	02 96 20 00 36
Télécopie	02 96 20 01 92
Médecin Bréhat	02 96 20 09 51
Gendarmerie Paimpol	02 96 20 80 17
Petit train routier	06 86 77 85 46
Maison du département à Paimpol	02 96 55 33 00
<i>(services sociaux)</i>	

